Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le D_2026_10_06_02
ID : 059-215903469-20261006-D_2026_10_06_02-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Désignation des représentants de la commune de Lezennes à l'agence iNord.

Date de convocation :
Le 02 octobre 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO – Farid FARAJI - Gaëlle GAUDRON – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 22

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le D_2026_10_06_02
ID : 059-215903469-20261006-D_2026_10_06_02-DE

compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (…) les agences départementales… »,

Vu la délibération numéro 2017-04-06/02 en date du 06 avril 2017 par laquelle la commune de Lezennes a adhéré à iNord.

Vu les statuts de l'agence, notamment ses articles 5 et 10, qui prévoient que les communes et les EPCI sont représentés à l'agence par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Considérant que, suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner le nouveau représentant de la commune pour siéger à l'agence,

Le Conseil municipal décide :

- De désigner M. Cyril Mirabaud comme représentant titulaire et M. Didier Dufour comme représentant suppléant à l'Agence iNord.
- Charge le Maire / le Président de mettre en œuvre cette délibération.

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

MAIRIE DE LEZENNES 59260

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 09 OCT. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 09 OCT. 2026